**REGLEMENT**

**SECTION RANDONNEE DU COMB**

**Cotisations annuelle** (valable du 15 juin 2014 au 30 septembre 2015)

* Individuelle avec licence FFRP : 80 €
* 2ème membre de la famille : 75 €

*Les enfants de moins de 16 ans doivent être obligatoirement accompagnés d’un de leurs parents.*

**Participation pour les personnes extérieures à l’association**

* Gratuité pour la première sortie (hors participation au covoiturage)
* Par sortie supplémentaire : 7 € déductibles de la cotisation (maximum 2 fois)
* Un adhérent peut inviter des personnes à participer à nos sorties (si le nombre de places limitées, la priorité sera donnée aux adhérents) , les tarifs sont majorés de :

Par week-end 10 € par invité

Pour un séjour de 2 à 9 jours 15 € par invité

Pour un séjour de 10 jours et + 25 € par invité

**Programmes**

* Un programme est envoyé chaque trimestre aux adhérents.
* Ces programmes sont également disponibles au siège du COMB et sur le site internet [www.randobagneux92](http://www.randobagneux92/).

**Covoiturage**

* Un système de covoiturage est organisé par la section
* Le covoiturage n’est pas obligatoire
* Le barème du covoiturage est remis à la demande de l’adhérent
* La participation demandée n’est pas une indemnité versée aux chauffeurs, mais un remboursement de frais (carburant, entretien, amortissement)
* Les coûts de péage pour les trajets en Ile de France sont inclus dans le barème de covoiturage.
* Les règles de courtoisies s’imposent par le respect de la propreté du véhicule mis à disposition (chaussures propres pour le retour, sac de protection des chaussures de marche…)

**Inscriptions aux randonnées**

**Randonnée d’une journée** : inscription auprès de l’accompagnateur dans la semaine précédant la randonnée, jusqu’au vendredi soir dernier délai (l’accompagnateur ne prendra pas en considération les inscriptions communiquées au-delà du vendredi soir). Appelez de préférence sur le téléphone fixe (sauf si le portable figure en 1er dans le programme) et ne joignez l’animateur sur son portable que si vous avez un empêchement de dernière minute.

**Marche nordique** : inscription auprès de l’accompagnateur dans la semaine précédant la sortie jusqu’au jeudi soir dernier délai.

**Week-ends et séjours** : inscription auprès de l’accompagnateur, Respectez la date limite d’inscription inscrite sur le programme. Certains séjours étant limités en nombre de participants, la priorité sera donnée aux premiers inscrits à condition que le dossier soit complet (cotisation, arrhes …)

**Frais à la charge des randonneurs**

* Randonnées de la journée : pique-nique, covoiturate, entrées diverses (château, musée…)
* Week-end et séjours : frais d’hébergement, repas, entrées diverses, covoiturage, péage ….

**Divers**

* Certificat médical d’aptitude précisant la pratique de l’activité randonnée et/ou de la marche nordique obligatoire chaque année.